# public

# 7

Abonnement pour une année: 33 francs jusqu'à fin 1972: 9 francs

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand

Rédacteur responsable:

Neuvième année

Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc

No 196 28 septembre 1972

Administration, rédaction: 1002 Lausanne, case 1047 1003 Lausanne, Saint-Pierre 1

Tél. 021 / 22 69 10 CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:

Eric Baier
Claude Bossy
Gilbert Conus
Jean-Claude Crevoisier
Jean-Daniel Delley
René Duboux
Jean-Claude Favez
Jean-Pierre Ghelfi



# Haro sur Aranda... Et en Suisse?

La presse romande a fait mousser le nouveau scandale français; après la prostitution lyonnaise, l'intérêt était maintenu; comme l'écrivait le « Canard enchaîné », on allait du claque au cloaque. Mais en Suisse? Seul M. Lasserre dans « L'Ordre professionnel » avec cette franchise de ton qui fait l'intérêt de ses éditoriaux, a osé aborder le sujet. Mais d'autres ont simplement eu le souffle plus rauque. Alors?

Disons d'abord, et à titre préliminaire, que la facilité avec laquelle on joue des photocopies peut avoir des caractères inquiétants; non qu'il s'agisse de couvrir des scandales, mais le secret de fonction est essentiel à la protection des administrés. Le respect de ce secret est même un des problèmes sérieux posé par la gestion intégrée sur ordinateur.

Ce qui a jusqu'ici été publié du dossier Aranda est plutôt mince : des lettres de recommandation pour soutenir telle ou telle entreprise dans des adjudications. Qu'il en sorte un scandale national prouve le discrédit interne dans lequel est tombé le régime gaulliste, son absence de respectabilité, la nostalgie française.

Soit! mais en Suisse?

Disons d'emblée, sans prétendre cautionner tout un chacun, que la classe politique et l'administration sont certainement honnêtes. Le vulgaire potde-vin, ou même le pot-de-vin évolué (repas, voyages, vacances) n'est pas sauf exception dans les habitudes. Le fait que les circonscriptions sont petites, les administrateurs et les administrés proches, renforce aussi les possibilités de contrôle. Ceci dit, l'expression « être du bon bord » n'a pas été inventée par hasard. Cela ne concerne pas seulement ceux qui veulent faire carrière. Des entrepreneurs, des commerçants, des fournisseurs ont trouvé avantage à être près du pouvoir. C'est encore plus efficace s'ils font partie d'un conseil public.

Il est notoire qu'en période électorale les entreprises sont priées de passer à la caisse. Il y a quelques années, le syndic de Lausanne et un autre conseiller national avaient, de manière très directe, signé la lettre où des fonds étaient sollicités des entreprises privées pour la campagne électorale radicale. On disait que les libéraux s'étaient indignés, non pour le principe, mais parce qu'ils étaient arrivés en second, comme des gosses moins débrouilles faisant du porte à porte pour placer l'insigne du premier août à qui on répond cette formule fort libérale : « On a déjà donné ». Pour être complets, précisons que la gauche tant socialiste que communiste doit recevoir aussi quelques dons, mais plutôt rares : elle ne touche que de loin aux milieux économiques.

Quant aux recommandations: souvent elles ne sont pas nécessaires, il y a osmose. Sinon, les républiques étant petites, les rencontres sont faciles. Ce qui sauve le tout, c'est l'intégrité certaine dont nous parlions plus haut et qui semble manquer, au niveau de la crédibilité, à la classe dirigeante française.

Il n'en demeure pas moins que le système helvétique mériterait d'évidents perfectionnements.

- Au niveau politique, nous réclamons depuis longtemps que les partis politiques rendent publique la provenance de toutes leurs ressources. La même règle légale devrait être appliquée à tout comité faisant campagne pour une votation.
- Au niveau de l'administration, la pratique des concours, dans le domaine de la création, devrait être plus systématiquement appliquée. Les mises en soumission devraient être la règle sans exception, avec élargissement de la soumission à l'extérieur lorsque sont appliquées des ententes cartellaires. Enfin les tournus de commandes, compte tenu de la qualité des prestations, pourraient être plus systématiques; les commissions de gestion auraient intérêt à les contrôler parfois de plus près.

Les mœurs suisses ne se prêtent guère à un scandale Aranda, et pourtant c'est un domaine où nous sommes encore loin de la perfection.

#### VOTE SUR L'EXPORTATION D'ARMES

# La défense nationale: un tabou qui se désagrège

Ainsi donc seul Schwarzenbach aura réussi jusqu'à maintenant à déranger près des trois quarts du corps électoral, puisque l'initiative pour un contrôle renforcé des industries d'armement et l'interdiction des exportations d'armes n'a pas dépassé un pourcentage traditionnel.

Mais plus important nous apparaît le caractère serré du résultat final, ce qui confirme une étape nouvelle dans l'histoire de l'initiative constitutionnelle: 1949, 8000 voix d'écart en faveur de l'abrogation de la clause d'urgence; 1955, 11 000 voix pour une protection accrue des consommateurs et des locataires; 1970, 14 000 voix contre le droit au logement; 1972, 8500 voix contre l'interdiction d'exportations d'ar-

mes. Ce qui était une exception tend à devenir courant.

Etape nouvelle aussi dans la remise en question du fossé qui a longtemps séparé les deux rives de la Sarine dans les affaires qui touchent de près à la défense nationale. En 1962, la première initiative anti-atomique n'avait été acceptée qu'à Genève, Vaud, Neuchâtel et Tessin. La seconde, un an plus tard, rallie aux mêmes Bâle-Ville. Aujourd'hui, il faut y ajouter Fribourg, Bâle-Campagne et Argovie. L'antagonisme ville-campagne, si important dans l'histoire de notre pays, semble donc recouvrir aujourd'hui l'opposition plus récente entre Romands et Alémaniques.

Le résultat de la votation du 24 septembre constitue un échec certain des opposants qui, en dernier ressort, avaient cru bon de brandir l'arme décisive de la défense nationale. Le tabou n'a pas suffi : au contraire le camp des partisans n'a fait que se renforcer : 32 % en

1970, 37 % en 1971 (selon les sondages) et près de la moitié lors de la votation. Ce tabou de la défense nationale a d'autant moins suffi à convaincre que le Conseil fédéral lui-même l'a remis en question par sa décision de revoir la conception de la défense nationale. Le vote sur l'interdiction d'exportation d'armes ouvre donc peut-être une nouvelle période où les questions militaires cesseront d'être le monopole de quelques-uns pour devenir l'affaire des citoyens.

D'où, de la part de ceux qui jusqu'ici se considéraient comme seuls autorisés à traiter de ces problèmes, une double réaction lors de la campagne. Chez les uns le refus de la discussion : voir la très grande difficulté constatée notamment en Suisse romande à trouver des adversaires à l'initiative pour des débats contradictoires. Chez d'autres une violence totalitaire qui a atteint un rare degré d'hystérie. Les initiateurs étant accusés de soutenir les « crimi-

# La double morale l'emporte (une fois encore) dans la cité de Calvin

Le résultat des deux scrutins qui, à Genève, accompagnaient dimanche 24 septembre le vote sur l'interdiction d'exportation d'armes, confirme le décalage que nous relevons ci-dessus entre la volonté populaire et celle des partis. Et cela quelles que soient les formations concernées. Le crédit destiné à la construction du nouveau collège supérieur « Henry Dunant » a été balayé par 43 000 contre 16 500 voix en chiffres ronds, alors que le projet était soutenu par les partis socialiste et communiste, avait été adopté, difficilement, au Grand Conseil et était

présenté par le Conseil d'Etat en majorité bourgeois. L'abaissement de l'âge électoral à 18 ans a été refusé par 37 000 citoyens contre 22 500 environ, alors que tous les partis avaient fait campagne pour cette idée, à l'exception de la droite libérale et vigilante. Aucune des formations n'a donc été suivie dans une proportion égale à son poids politique, phénomène bien connu, qui oppose souvent résultat d'élection et résultat de votation, mais qui revêt ici une ampleur particulière.

Ce double refus ne surprend pas pour peu qu'on ait été attentif, lors de la campagne, aux moyens de communication de masse et non aux mots d'ordre des partis. A tort et à raison, la jeunesse concentre sur elle l'attention bienveillante et malveillante de nombreux citoyens qui se considèrent adultes. L'occasion était trop belle pour certains de laisser parler leur rogne et leur grogne dans le secret de l'isoloir.

Le refus du crédit de construction du collège «Henry Dunant», à une écrasante majorité, est, des trois résultats du 24 septembre, le moins surprenant. Il couronne une campagne où, comme nous l'avons déjà noté, les adversaires du projet officiel ont multiplié les manœuvres tortueuses avec l'appui de la presse dite d'information. Ainsi, après la vague présentation d'un contre-projet à peine esquissé, l'annonce présentée avec fracas par la « Tribune de Genève », le 22 septembre, veille du scrutin, d'un plan en forme destiné à enlever les dernières hésitations. Le Conseil d'Etat devra donc reprendre ses plans, car le contre-projet, vaste

nels d'extrême-gauche » de toute la planète. Dans les deux cas le signe certain qu'un tabou se désagrège.

#### Pays légal et pays réel

Le projet du Conseil fédéral auquel s'opposait l'initiative avait recueilli aux Chambres un large soutien. Le résultat du 24 septembre prouve une fois de plus l'inadéquation souvent relevée entre majorité populaire et majorité parlementaire. Il repose le problème d'une démocratie semi-directe qui permet au peuple de s'opposer à ses élus, tout en les confirmant bon gré mal gré régulièrement dans leurs fonctions.

Contraints de couvrir un éventail toujours plus large de clientèle, les partis présentent des programmes très proches à force d'être diversifiés et nuancés. L'affrontement politique tend donc à se réfugier dans les questions concrètes que pose le système référendaire; il donne aux votations une coloration émotionnelle qui prend souvent le contre-pied de l'élément traditionnel, dominant, lors des élections.

Cette dichotomie ne risque-t-elle pas d'être fatale finalement aussi bien aux partis qu'à la démocratie semi-directe? Que penser par exemple des résultats obtenus à Neuchâtel où l'initiative — avec la mission de la Suisse qu'elle impliquait — a été très largement acceptée et où une modeste aide au Tiers Monde a été rejetée?

#### L'avenir du complexe militaro-industriel

A court terme, les partisans de l'initiative ont obtenu un résultat concret. Sitôt connu le dépouillement du scrutin, le conseiller fédéral Gnaegi a fait savoir que le gouvernement appliquerait de façon stricte la nouvelle loi sur les exportations d'armes, conformément au vœu du Parlement. Mais il n'en reste pas moins que l'application de la loi restera affaire d'appréciation de la part de l'exécutif.

#### Une seule politique réaliste

C'est manifestement trop peu pour tenir en bride le complexe militaro-industriel. A long terme, seule la nationalisation des industries d'armement constitue une politique réaliste. Une première étape pourrait être l'extension de l'activité des ateliers fédéraux, possibilité que la commission Weber a délibérément laissé dans l'ombre. Quant au référendum contre la nouvelle loi qui entre en vigueur, il importe de bien peser l'opportunité actuelle. Puisqu'il n'existe pas aux Chambres fédérales de majorité prête à voter un texte restrictif.

HLM-caserne de deux mille élèves, ne saurait être sérieusement envisagé.

Ce vote constitue en fait un sérieux avertissement pour le Conseil d'Etat. Genève a beaucoup fait pour la jeunesse depuis 15 ans. Trop peut-être, non dans l'absolu, mais par rapport aux autres générations, notamment les vieux, et par rapport à tous les déshérités de la prospérité. Ce que les opposants au collège « Henry Dunant » considèrent comme une victoire du bon sens et de l'esprit civique n'est en réalité que la traduction d'un phénomène démographique qui va conditionner toujours plus notre vie politique : le vieillissement de la population suisse et le blocage que ce vieillissement risque d'entraîner dans nos institutions et dans le processus d'intégration de la jeu-

nesse actuelle à la société politique des adultes. La droite libérale et radicale l'a emporté comme elle peut l'emporter chaque fois qu'elle rassemble autour d'elle, sur des questions d'argent, la vaste coalition des frustrés, des aigris et des inquiets d'une société en évolution trop rapide et de tolérance trop large. Mais c'est faire oublier un peu facilement que si, depuis plusieurs années, Genève doit consacrer des sommes énormes à ses écoles, à ses hôpitaux et à ses institutions sociales de tout genre, ce n'est pas seulement le résultat d'une expansion démographique inattendue, l'expression nouvelle de l'Etat-providence, le rattrapage du retard pris durant des années maigres de crise; c'est aussi le redressement d'une politique égoïste, mesquine et triste qui a été celle de la coalition libérale-radicale quand elle régnait sans partage à l'Hôtel-de-Ville.

En veut-on une preuve ? On l'a trouvera dans les déclarations du député-régisseur libéral Jean Brolliet, actif partisan de l'initiative contre le crédit de construction du collège « Henry Dunant » (« La Suisse » du 20. 9. 72). « Depuis longtemps, on dit qu'il ne faut pas faire des écoles primaires d'un ou deux étages. On y arrivera aussi, parce qu'on s'aperçoit qu'on n'a pas assez de terrain, qu'on n'a plus assez d'argent... » A propos, M. Brolliet habite-t-il dans un immeuble de rapport à plusieurs étages, afin d'économiser le sol genevois et l'argent de la collectivité ? Pour ces gens-là, il y aura toujours deux morales, celle que l'on vit et celle que l'on applique aux autres.

# Les «cols blancs» et la participation

Dans le cadre de notre article sur le passage de la hiérarchie pure à la direction par objectifs (DP 192), nous soulignions que le problème de la participation des employés doit être examiné pour lui-même.

Non que le secteur tertiaire soit à l'abri du changement de structure qui touche les entreprises industrielles : le passage à la direction par objectifs, au contraire, est actuellement en plein développement, du moins dans les grandes administrations privées, et l'évolution est rapide.

Mais les caractéristiques des syndicats d'employés — ou ce qui en tient lieu — sont telles que le rôle qu'ils pourront jouer dans le débat qui s'engage sera foncièrement différent de celui des syndicats ouvriers. La Fédération des sociétés suisses d'employés compte 170 000 adhérents représentant 13 associations. Son membre le plus important est la Société suisse des employés de commerce, qui groupe 74 000 membres répartis en 122 sections. Certes, au sommet, les organes dirigeants de la SSEC remplissent pleinement leur rôle de « partenaire social » lors des consultations gouvernementales. A la base, la part purement syndicale de l'activité de la société est peu perceptible. Elle se matérialise dans la publication de « brochures directives » (conditions d'engagement), l'édition de contrats types, d'appels annuels aux employeurs pour la compensation du renchérissement et l'amélioration réelle des salaires, l'aménagement des caisses de retraite. Sur ce dernier point, la consultation en cours sur la réforme du deuxième pilier a déjà démontré qu'il reste beaucoup à faire.

Les « appels », si bien intentionnés soient-ils, sont-ils encore suffisants à notre époque ?

L'activité de la SSEC en matière de cours de formation et de perfectionnement demeure intense. Les cours sanctionnés par un diplôme officiel (apprentissage, diplôme fédéral) continuent à être de son ressort. Mais elle a perdu du terrain ailleurs: les entreprises — et c'est particulièrement visible dans le secteur des banques — ont mis sur pied leurs propres cours de perfectionnement et de recyclage, les enseignants étant puisés dans les cadres et le personnel propres.

L'existence de ces « écoles d'entreprises » est utilisée comme argument lors de l'engagement de nouveaux collaborateurs, mais elle prive la SSEC de ressources pour le développement d'un secteur dont elle avait encore l'exclusivité il y a moins de cinq ans.

L'Association suisse des employés de banque comptait 12 000 membres en 1960, sur un total de 60 000 employés à la même époque, soit le 20 %. Depuis lors, le développement extraordinaire du secteur bancaire, l'afflux de personnel des jeunes classes d'âge, posent à cette association de nouveaux problèmes dont le moindre n'est pas celui du renouvellement des cadres. Là encore, la prise en main par le patronat, avec des moyens considérables, de l'enseignement professionnel, exerce une influence négative sur le recrutement des membres.

La Fédération suisse des Associations du per-

#### CONSULTATION SUR LA PARTICIPATION

# Rectifier le tir gouvernemental

La vertu principale du droit d'initiative est de contraindre les pouvoirs à examiner de multiples problèmes, à réunir des commissions qui rédigent des rapports et qui, relayées par les medias, entretiennent un état permanent de discussion sur des thèmes dont l'intérêt n'est pas banal: droit au logement, interdiction d'exportation d'armes, participation.

La procédure de consultation, envisagée sous cet angle, a également le mérite de faire descendre le débat dans les cantons et les associations économiques. Il n'est pas indifférent que chaque Conseil d'Etat doive examiner l'initiative sur la participation et prendre position.

Cette décentralisation des organes sinon d'exécution, du moins de consultation a un côté exemplaire qui tranche avec l'autoritarisme de bien des pays.

Les documents administratifs de la Berne fédérale sont toutefois interchangeables quant à leur manière d'empoigner toutes les questions et de rechercher les réponses possibles.

Voyez par exemple l'initiative sur la participation qui, déposée en août 1971, devra faire l'objet d'un rapport du Conseil fédéral au cours de l'été prochain. La mécanique administrative s'est mise en branle. Elle vient de produire un texte, qui accompagne la procédure de consultation, intitulé: « Origine et évolution de l'idée de la participation illustrée par des exposés sur la situation dans divers pays ». Ce texte, très fidèlement, introduit le débat, rappelle la genèse des principales dispositions constitutionnelles et législatives qui concernent les travailleurs, reproduit l'essentiel des quelques interventions parlementaires relatives à cet objet et expose succinctement les mesures adoptées en Allemagne, en France, aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, en Yougoslavie et en Norvège.

Il faut relever deux lacunes. Elles sont révéla-

sonnel des sociétés d'assurance comptait en 1960 2240 membres, à quoi il faut ajouter un millier de membres de l'Association du personnel de la Caisse nationale, sur un total de 52 600 employés d'assurance pour la même, année de référence. Effectifs plus que maigres, qui correspondent à l'activité sporadique de petites sections cantonales. Quelle est la représentativité d'associations groupant le 6 % des membres d'une profession?

#### L'employé face à la participation

L'introduction de la direction par objectifs pose, au niveau de l'ouvrier, des problèmes relativement simples: il n'y a pas plusieurs façons de conduire une machine pour en tirer le rendement maximum. Plus complexe sera la question de la réalisation des objectifs sur le plan de l'atelier : le chef d'atelier en a la charge.

Dans les administrations, c'est au niveau de l'employé, à son bureau, que la gestion participative par objectifs prévoit le premier échelon de responsabilité.

Une activité jusqu'ici plus ou moins bien définie,

mais placée sous l'autorité constante du chef direct va désormais être codifiée par un cahier des charges aussi précis que possible, délivré contre quittance à un employé qui n'a été aucunement consulté sur son élaboration.

Si la formulation des objectifs est réalisable, leur quantification devient très difficile, nous l'avons souligné, dès que l'on quitte l'atelier pour le bureau. De plus, la lenteur de mutation des habitudes de pensée au niveau des cadres intermédiaires, déjà évoquée dans notre précédent article (DP 192) est aussi une réalité dans le monde des bureaux.

Dans un premier temps, le cahier des charges va donc servir de base pour les reproches plus ou moins fondés que des supérieurs formés sous l'ancien régime adresseront à leurs subordonnés. Ceux-ci s'apercevront alors que la direction par objectifs met à leur charge une responsabilité plus grande, définit les limites de leur travail en qualité sinon en quantité, mais ne leur accorde, comme par le passé, aucune représentativité auprès des organes dirigeants, toujours plus lointains et anonymes.

Quant à la protection d'une association profes-

sionnelle, elle n'atteindra pas, nous l'avons vu, l'ampleur et l'efficacité que l'on est en droit d'attendre d'un véritable syndicat.

#### **Revendications prioritaires**

Le Département de l'économie publique vient d'entamer une vaste procédure de consultation concernant l'initiative sur la participation des travailleurs, déposée par les principales centrales syndicales le 25 août 1971.

En ce qui concerne les travailleurs du secteur tertiaire, nous pouvons considérer comme absolument prioritaire la réalisation d'un postulat dûment inscrit dans les revendications syndicales: l'introduction obligatoire de commissions d'entreprise et la définition de leurs tâches et de leurs pouvoirs, par le moyen d'une loi spéciale.

Ceci avec la perspective d'aboutir, par une fédération des différentes commissions d'entreprises, à la seconde étape, qui figure déjà explicitement dans le document syndical: l'élaboration d'un statut d'entreprise par la révision du droit des sociétés.

trices d'un état d'esprit. Les travaux préparatoires concernant la société européenne — et ses dispositions qui concernent précisément la participation des travailleurs — ne sont pas mentionnées. Nous avions déjà relevé cette même absence lorsque nous avions examiné le rapport sur la revision du droit des sociétés anonymes (DP 184). Or cette réglementation est certainement plus intéressante et plus « porteuse d'avenir » que les législations existantes puisqu'elle s'applique à résoudre des problèmes qui existeront demain, à l'échelle du continent.

La seconde lacune est probablement plus significative encore, notamment pour ceux qui militaient déjà dans les syndicats il y a vingt-cinq ans. Nous

voulons parler de la « communauté professionnelle ». Le texte gouvernemental passe proprement sous la jambe toutes les études faites à ce propos pendant plusieurs années, pour ne retenir que le squelettique supplément de huit pages de « La vie économique » de septembre 1955.

Or la bibliothèque de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT) possède deux projets de rapports de plus de cent pages. Même vieux de vingt ans ne méritent-ils pas mieux que l'actuel enterrement : « La commission (concernant la communauté professionnelle) arriva à la conclusion que la question de l'élaboration de mesures étatiques générales, en particulier des dispositions légales spéciales destinées à réglementer la collaboration entre employeurs et travailleurs, ne se situait pas au premier plan et qu'il fallait mettre l'accent sur certaines mesures d'encouragement dans le domaine de la politique sociale et économique. »

Le parallèle s'impose pour rappeler la permanence du débat et souligner cette autre permanence, celle de la condition ouvrière.

Les organisations syndicales qui ont lancé l'initiative sur la participation pourraient utilement compléter la documentation diffusée par l'OFIAMT et rectifier, au moment où s'engage la procédure de consultation, un tir gouvernemental qui fait fi trop grossièrement de deux tentatives, l'une passée, l'autre à venir.

#### LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

### De Louis XVI au «women's club»

J'ai fait cet été la connaissance d'une jeune Suédoise, qui vient d'épouser en secondes noces l'un de mes amis.

Elle m'a raconté son premier mariage. Avec un Français à particule. Cérémonie dans je ne sais quelle église de Passy. Témoin du mariage pour Monsieur : le prince Xavier de Bourbon-Parme. Lorsqu'il lui a été demandé : « Acceptez-vous pour époux... » etc, elle a dû se retourner vers le prince, lui faire une révérence pour lui demander son autorisation, qu'il a donnée de la meilleure grâce du monde en inclinant légèrement la tête!

On se persuade que tous les milieux ne sont pas également pénétrés des doctrines de Reich... Après quoi, chaque année, au 21 janvier, elle a assisté avec son mari, l'un et l'autre en grand deuil, en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois à Paris, à une messe solennelle célébrée pour le repos de l'âme de Sa Majesté Louis XVI, « fils aîné de l'Eglise »...

Là encore, à la réflexion, on se persuade que tous les postulats de Marx, Lénine, Trotsky, Régis Debray et autres bons esprits, ne sont pas uniformément acceptés — même à Paris! La voici devenue Américaine par son second mariage et promise, si Dieu veut, à la présidence d'un « women's club » du Connecticut ou de New Jersey, libre de choisir entre M. Nixon et M. McGovern — ce qui est une satisfaction tant pour le cœur que pour l'esprit.

J. C.

#### TRAITÉ AVEC LA CEE

# Le «oui» de Schwarzenbach

Schwarzenbach dira oui au traité avec la CEE. Il ne joue pas la carte de la xénophobie. Il laisse cela à l'Action républicaine. Il fait confiance à M. Brugger.

Vorort et Schwarzenbach sont d'accord jusqu'au libre échange. Ensuite ils seront d'accord encore, cousins réconciliés, pour qu'on n'aille pas plus loin dans le sens de l'intégration. On en est toujours à la politique Schaffner. C'est cela la politique européenne des patrons.

M. Vincent, au lieu de mettre le disque sur l'Europe des monopoles, devrait analyser de plus près les intérêts du patronat suisse. Ils diront « oui » pour avoir le profit et pour pouvoir mieux ne pas aller plus loin. Oui au libre échange, avant le « non » à toute atteinte à leurs privilèges.

#### **JURA**

# Séparatisme et révolution

« Le séparatisme sécrète le gauchisme. Comme l'abcès le pus! » Cette constatation d'un éminent professeur d'économie politique, grand chantre de la libre-entreprise et du capitalisme triomphant, pour excessive et péjorative qu'elle paraisse, n'en révèle pas moins une réalité objective et les craintes de la droite économique dirigeante.

Dans le Jura, comme partout ailleurs où existe un « Mouvement de libération nationale », le Rassemblement jurassien est en train de se transformer de l'intérieur d'une part sous la pression des événements et des contraintes extérieures et, d'autre part, à la suite d'une prise de conscience de ses membres.

L'ordre existant (armée, développement régional inégal, culture, etc.) est ainsi fondamentalement

remis en question. Le séparatisme jurassien, né d'une réaction presque exclusivement nationaliste, connaît aujourd'hui une mutation en profondeur évidemment inquiétante pour les milieux bourgeois.

#### Face à la réaction

L'émergence au sein de ce mouvement de la gauche jurassienne, l'appui apporté et affirmé récemment encore par des organisations telles que la LMR, le POP, le Mouvement universitaire jurassien, la Jeunesse socialiste, le soutien renouvelé de groupements d'inspiration chrétienne (à l'exclusion évidemment des membres du PDC) permettent d'affirmer que le Jura vit actuellement une révolution sociale. Cette qualification appliquée à la situation politique présente peut paraître exagérée — et elle l'est si l'on oublie de mentionner le poids encore important et très souvent déterminant de la réaction dans le Jura.

#### Les retombées de l'attentisme

Cependant, les données actuelles sont telles que tout pourrissement de la situation, que tout attentisme (et nous ne sommes pas encore à la veille d'une issue favorable!) renforcera toujours davantage le courant jurassien de révolution sociale.

#### LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

## La bataille de l'information

A propos des accords en préparation entre l'économie suisse et la République démocratique allemande, le « Sonntags Journal » (39) écrit, en légende de deux photos : « La RDA peut acheter sa reconnaissance pour 280 millions de francs or. » Il s'agit du montant des avoirs suisses nationalisés dans cette république. Est-ce en réalité si simple?

La « Weltwoche » (38) consacre une page au fi-

nancement des dépenses militaires. Ulrich Kägi affirme notamment : « La réduction de 20 % des dépenses militaires, revendiquée par le congrès de Bienne du PSS en 1970, est depuis longtemps une réalité. La part de ces dépenses aux dépenses de la Confédération a baissé de 39 à 22 % depuis 1959. L'article tend à démontrer que l'on ne pourra bientôt plus acheter d'équipement moderne. Un titre : « L'armée devient un musée ». Une autre page est consacrée à la création de la nouvelle agence d'information « Depeschen-

Dienst Schweiz » qui vise à briser le « monopole » de l'Agence télégraphique suisse. Cette agence comptera 15 abonnés au 1er octobre, 14 journaux (70 % du tirage en Suisse alémanique) et la SSR. Des interviews sur ce sujet retenons celle du directeur de l'ATS: « Je n'ai rien à déclarer. Je ne vois pas ce que j'aurais à dire »; celle du directeur de la Correspondance politique suisse: « Si le DDS élargit son service à l'information politique, il devra compter sur deux autres agences. »

## Authier - vous de là!

La fermeture de la fabrique de skis Authier par le groupe Olin prouve deux choses.

D'abord l'indifférence de la gestion capitaliste américaine aux problèmes humains. Directeurs et manœuvres sont d'ailleurs mis dans le même panier. Ils apprennent ce qui irrévocablement a été décidé en dehors d'eux, quelque part à New York, et sans qu'on les consulte : à savoir qu'on les fout à la porte et qu'on ferme la porte.

La deuxième démonstration, c'est, en un certain sens, l'inefficacité ou du moins le gaspillage que représente un tel style de gestion. On veut mépriser les contingences locales, mais finalement on révèle son ignorance du terrain.

Il est évident qu'un chef d'entreprise suisse placé devant la même situation se serait battu. La technologie de la fabrique était bonne; sa part, au marché suisse, faible. Pour le ski bon marché, Authier pouvait toucher les grands distributeurs.

Il avait de surcroît besoin d'étendre sa gamme jusqu'aux skis chers pour le prestige de la marque. Olin a voulu se réserver le ski cher, et il a ignoré les possibilités du marché suisse.

Le multinational, qui fascine les carriéristes, les jeunes loups, n'est pas toujours le fin du fin commercial.

En revanche l'entreprise moyenne, si elle sait (ou peut) consacrer des moyens suffisants à la recherche technologique, a encore sa chance. Il faut y penser quand elle porte les espoirs de régions suisses aujourd'hui défavorisées, telles le Jura ou le pied du Jura.

Mais les entreprises moyennes ne seront fortes que si elles savent évoluer du paternalisme à une véritable participation; que si elles sont soutenues, à l'aide des pouvoirs publics s'il le faut, dans leurs efforts technologiques.

#### LE POINT DE VUE DU SPÉCIALISTE

Nous avons reçu d'un spécialiste du problème ces réflexions sur la fermeture d'Authier par le groupe Olin; elles confirment notre propos.

« Si Olin a peut-être investi quelques millions à Bière pour améliorer l'appareil de production, on peut en revanche se poser franchement la question de savoir si les investissements commerciaux, eux, ont été vraiment judicieux. En cela, M. Graf, le directeur suisse, a certainement raison de ramener le fatal aboutissement à une insuffisance des ventes.

» Or, il semble bien, même et surtout pour les impératifs de la haute finance US, qu'il eût fallu

obéir plus intimement au marché potentiel du ski en Suisse avant de procéder à de tels investissements de production : c'est même l'abc d'une politique de marketing bien comprise. Car rien ne dit que le marché suisse du ski ne présente pas de nombreuses possibilités d'implantation, que ce soit pour la reconversion d'une marque déjà établie ou pour l'insertion d'une marque nouvelle. L'on rétorquera que le marché a été analysé en long et en large, et qui plus est, à l'américaine.

#### Solitude et inefficacité

» Comment se fait-il alors que la politique de marketing d'Olin-Authier ait été si inefficace? Comment se fait-il que la gamme de production condamnait Authier aux bas étages alors qu'Olin, qui ne représente actuellement que peu de chose en tant que marque sur le marché suisse, se réservait d'emblée le haut du panier? Authier n'était-il pas en train d'amorcer seul un redressement vers le haut (ski de haute qualité), au moment de l'acquisition de l'entreprise par les Américains?

#### Marché problématique

» Pourquoi cette politique ne fut-elle pas poursuivie? De toute évidence, les investissements commerciaux d'Olin-Authier, en quantité comme en qualité, n'ont guère été à la hauteur des investissements d'exploitation. Le segment du marché « détecté » par Olin-Authier était pour le moins problématique : des skis à 1000 (mille) francs sans contre-partie véritable au niveau de l'image de marque!

#### S'offrir au plus offrant...

» Il faudrait pouvoir répondre à ces questions avant d'invoquer la fatalité et l'imperméabilité d'un marché. Comme quoi de petites entreprises, comme de plus grandes d'ailleurs, passent un peu vite à côté, sinon de leur gousset, du moins de leur génie et de leurs véritables possibilités en s'offrant... au plus offrant. »

# Les agriculteurs, parias de la prospérité du pays?

Les citadins se sont peu à peu constitué un écran de bonne conscience vis-à-vis des problèmes agricoles, rejetant pêle-mêle dans le même « mescladis » les plaintes réitérées des agriculteurs et leur grogne parfois persistante.

Lors d'une récente conférence tenue à Lausanne au Comptoir suisse, M. Paul Jolles, négociateur de la Suisse auprès du Marché commun, a accepté la confrontation avec le monde agricole. Il en a profité pour rassurer les agriculteurs de notre pays en leur montrant, preuves à l'appui, que l'agriculture suisse n'avait pas été sacrifiée dans le rapprochement entre la Suisse et le Marché commun. Il n'y aura, a-t-il dit, aucune répercussion de l'accord de libre échange sur la plupart des prix agricoles, le lait, la viande et les céréales en particulier.

Cette démonstration n'aura guère contribué à résorber le mécontentement paysan. Au mois de mai passé, l'assemblée des délégués de l'Union des paysans fribourgeois s'opposait déjà publiquement à la politique agricole du Conseil fédéral et reprochait à ce dernier de vouloir « maintenir l'agriculture en dehors de la prospérité économique du pays ».

Ce grief est-il fondé?

Dans notre éditorial du 2 juillet 1971 (« Ce bruit sourd des sabots qu'on remue »), nous nous posions déjà une question assez semblable : « Qui, chez les salariés qui connaissent l'échelle mobile des salaires, ne s'étonnera pas en découvrant que, pendant six ans, les prix des productions agricoles essentielles sont demeurés inchangés, à l'exception, ajoutions-nous, de la hausse du prix du lait et de la viande? »

#### 1965/66 1967/68 1969/70 1971/72

Froment, le q.	69.—	69.—	69.—	73.—
Pomme de terre	e			
(bintje)	32.—	32.—	32.—	34.—
Betterave sucr.	8.30	8.30	8.30	8.30

Une hausse s'est donc manifestée ces deux dernières années ; elle était justifiée.

Les variations des prix des principales denrées agricoles ne donnent pourtant pas un aperçu exact de l'évolution du revenu agricole. Il ne tient pas compte en effet de l'amélioration de la productivité et de divers autres facteurs. Il ressort des recherches comptables du secrétariat des paysans suisses, dit le Conseil fédéral, que le « produit du travail des exploitations tenant une comptabilité s'est accru, ces dix à douze dernières années, à peu près parallèlement au revenu du travail des ouvriers de l'industfie et de l'artisanat ».

Mais que devient, dans cette comparaison, le mythe si cher aux paysans, de l'indépendance de l'agriculteur?

# 1939 1955 1965 Fribourg: propr. 1 61 629 55 642 49 928 à ferme 1 30 778 31 827 34 704 1 Surface en ha.

Très révélateur est le fait que plusieurs agriculteurs de la Glâne ont vendu librement leurs terres ou même les ont offertes au Département militaire fédéral, quitte à se les faire remettre ensuite en fermage par l'acquéreur non agricole.

#### Illusion politique

Ajoutons que le soutien direct ou indirect que les milieux paysans accordent aux pouvoirs conservateurs ne changera certainement pas la réalité de leur situation économique, même si cet accès immédiat, et combien illusoire à long terme, au pouvoir, se monnaie à Fribourg par exemple et représente (en subventions directes) 12 % du budget cantonal, soit deux fois plus que la moyenne suisse.

#### Une mentalité terrienne

De par son revenu, il est vrai, le paysan est un travailleur indépendant. Il ne loue sa force de travail à personne; il gère lui-même son entreprise; il est propriétaire de sa terre; ce sont là les trois piliers de son indépendance.

Et pourtant, l'indépendance de l'agriculteur, son attachement louable à la terre, bref toute sa mentalité terrienne, est en butte à des pressions qui pourraient amener tôt ou tard une modification de son statut. La mécanisation impose un taux d'investissement élevé, le recours inévitable au crédit qui ne peut être obtenu lui-même sans un contrôle de la rationalité de l'exploitation.

Les conditions de propriété de la terre se modifient. Les surfaces en propriété diminuent alors que les terrains pris à ferme augmentent:

# Beau-Rivage Palace

Pauvre vieux —
Dans ton aire
De Gothard
En Gotha.

Tes pas perdus.

Tes plafonds de distances.

Ton grand lac amarré D'entre toutes les guerres.

Ta fraîche Belle Epoque.

Ton cimetière de chiens.

**Gilbert Trolliet**